

# Les Parcs, pionniers du développement durable



Si l'on devait résumer les Parcs en deux lettres, ce serait DD, comme développement durable. Depuis 1967, les Parcs expérimentent le concept et inventent une autre vie, plus proche des hommes et de la nature.

## Au tout début des Parcs...

L'aventure des Parcs a commencé dans les années 60 au sein de la Datar, la délégation à l'aménagement du territoire. A l'époque, cette nouvelle structure inter-ministérielle tout juste mise en place est une révolution. Souple, dynamique, alerte, la Délégation décloisonne les champs de compétences. Agriculteurs, aménageurs, ingénieurs, environnementalistes s'y retrouvent pour inventer une nouvelle forme d'aménagement du territoire et trouver une alternative aux Parcs nationaux, réservés à des espaces non habités. Il s'agit d'imaginer un outil qui puisse répondre dans le même temps aux problèmes des grandes métropoles, des milieux naturels sensibles et des régions rurales éloignées. Les Parcs semblent être un début de réponse dans une France encore centralisée.

## Brain storming géant

Après des voyages aux Pays-Bas, en Belgique et en Allemagne pour étudier le concept de Parc de près, l'équipe de la Datar organise l'une des plus belles rencontres de l'histoire des Parcs naturels régionaux : les journées de Lurs-en-Provence en 1966. Dans quel but ? Celui d'inventer un nouvel outil liant écologie et économie. Le casting est étonnant. On retrouve des sociologues, des architectes, des urbanistes, des techniciens, des ingénieurs, des hommes d'état, des agriculteurs, des forestiers, mais aussi des acteurs, des artistes...

Quelques mois après, le Général de Gaulle signe le décret du 1er mars 1967 instituant les Parcs naturels régionaux. Le texte ne comporte que 7 petits articles mais peu importe car ce décret a un immense avantage : il donne aux Parcs la possibilité de créer et d'inventer.

## Cinquante ans d'histoire

### 1967/ 1976 Séduire et convaincre

Etre Parcs dans les années 70, au tout début de leur histoire, c'est profiter de la formidable vague écologique qui traverse la France. C'est compter sur l'appui du tout nouveau Ministère de l'Environnement qui leur confie officiellement la mission d'aménager finement le territoire. Pas facile au départ, il a fallu définir les [chartes](#) des Parcs, dialoguer avec les populations hostiles au projet... Les 17 Parcs créés au cours de cette décennie expérimentent tout azimuts. Ils testent programmes et actions pour séduire et rassembler autour de leurs projets les habitants comme les élus. Ils créent des écomusées, mettent en place des outils d'éducation à l'environnement, gèrent les milieux naturels les plus fragiles.

## **1977 / 1987 S'affirmer éco-développeurs**

L'heure n'est plus à la séduction ni au tâtonnement, les Parcs doivent désormais expliciter et mettre en oeuvre leur grand dessein. Le Président Valéry Giscard d'Estaing les considère comme " des exemples d'harmonisation entre le développement économique et la préservation de l'environnement". Les Parcs se lancent alors dans les mesures agro-environnementales, trouvent des débouchés économiques à leurs ressources locales, se rapprochent des entreprises de leur territoire tout en multipliant les actions pour préserver la biodiversité. En 1982, les lois de décentralisation régionalisent les Parcs et multiplient les outils de concertation. Désormais, l'Etat n'a plus la mainmise sur les Parcs. L'avis des élus et des populations est davantage pris en compte.

## **1988 / 1997 Consécration juridique**

Après avoir navigué à vue pendant vingt ans, les Parcs reçoivent à la fin des années 80 les outils juridiques qu'ils attendaient. L'article 2 de la loi Paysages de 1993 consigne leurs [5 missions principales](#) mais aussi leur procédure de création et de révision de charte, tout comme la portée juridique de leur classement. Les Parcs ont enfin une légitimité officielle.

## **1998/ 2007 Une autre vie s'invente ici**

En 2007, les Parcs sont 45. Si les valeurs ajoutées sont incontestables, il leur faut conserver leur longueur d'avance, trouver des synergies innovantes et intelligentes pour rester des pionniers du développement durable. Pour cela, les Parcs devront renforcer leur rôle d'expérimentation, tester encore et toujours de nouvelles façons de vivre dans les Parcs, autrement et durablement.

## **2008-2017 Un nouvel élan**

La décennie actuelle reste à écrire. La conscience écologique irrigue l'ensemble des politiques publiques. Elle est marquée par l'urgence d'une transition écologique et énergétique, dans un contexte où les difficultés économiques et sociales de la France perdurent. Les Parcs réaffirment les fondements de leurs missions mais se donnent un nouvel élan sur l'innovation, les questions sociales, la relation entre l'urbain et le rural. Ils aspirent à devenir les outils de réconciliation entre des objectifs nationaux et locaux, les institutions et les habitants.

Le 1er mars 1967 était signé le décret de création des Parcs naturels régionaux, sur les bases solides d'un droit gazeux.

## **2017 Un anniversaire pas comme les autres**

Les Parcs naturels régionaux se sont réunis le 12 octobre pour fêter leurs 50 ans d'existence. Les célébrations ont débuté au matin dans l'hémicycle du Conseil régional d'Île-de-France en présence de Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France, Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique, Philippe Martin, président de l'Agence française pour la biodiversité et de François Bonneau, président délégué de Régions de France.

Une étude sur la valeur spécifique de leur action a été présentée à cette occasion aux représentants des Parcs, à leurs partenaires et à la presse.

Le Ministre a souligné le rôle essentiels des parcs naturels régionaux dans la protection du patrimoine naturel et culturel, des outils "qui sont amenés, aujourd'hui plus encore, à jouer un rôle clé dans la transition écologique et solidaire".

La séance s'est terminée par la signature d'une déclaration conjointe qui renouvelle l'appui de l'Etat et des régions à la politique des Parcs.

## **Futurs Parcs**

Les Parcs étant par définition des territoires remarquables, on ne peut pas multiplier leur nombre à l'infini, même si le Ministère en charge de l'environnement se refuse à fixer un quota a priori. En 2015, plus d'une vingtaine de Parcs sont mis sur les rails par les Régions (la moitié en étude de faisabilité, l'autre moitié en projet). Des chiffres qui illustrent bien l'attrait toujours renouvelé des Parcs...

Documents

[Les Parcs naturels régionaux, 40 ans d'histoire](#)